DLP 17-4-91011429
ISSN 0750-5647

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Grandes Cultures

Abonnement annuel: 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 6 bis - 11 Avril 1991

ERRATUM

Dans notre bulletin du 10 Avril une erreur de typographie s'est glissée dans le montage du graphique vis à vis de la définition des zones à risque pour les céréales.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Il fallait lire :

BLE

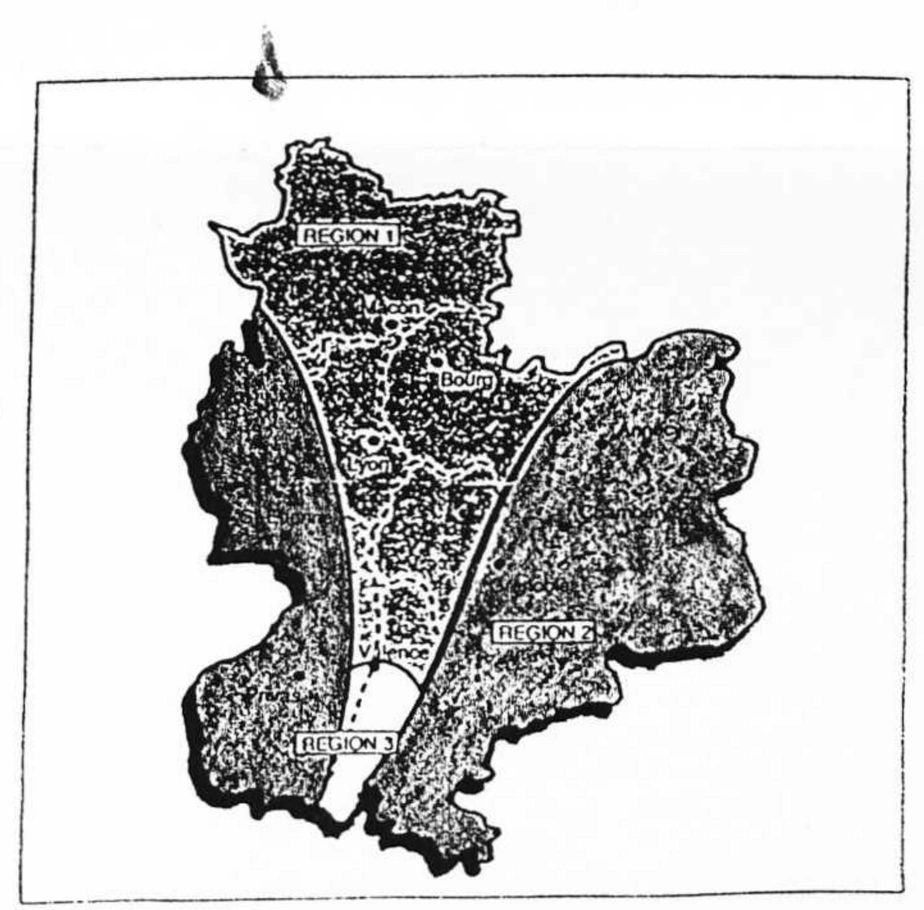
LES TROIS ZONES DE LA REGION RHONE-ALPES

Les divers essais et études menées par l'ITCF depuis au moins une dizaine d'années ont permis de diviser la région Rhône-Alpes en trois types de région, en fonction des risques de maladies, de la valorisation des stratégies de traitements.

La région 1 : les stratégies de lutte basées sur l'application de deux traitements visant principalement l'Oïdium et la septoriose sont systématiquement valorisées sur les parcelles à potentiel élevé.

La région 2 : la pression des maladies étant plus faible et plus hétérogène que dans la région 1, une stratégie de lutte basée sur un seul traitement est sûrement valorisée, par contre l'intérêt d'un deuxième traitement est très aléatoire et étroitement lié aux conditions de l'année.

La région 3 : est un secteur à risque rouille brune élevé, et où la décision des traitements et du choix des produits doit être orienté par le risque rouille de l'année. De même que pour la région 2, un seul traitement est sûrement valorisé, par contre l'intérêt d'un deuxième traitement est étroitement lié aux conditions de l'année.



P15

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD